



## ECOLE ELEMENTAIRE ARC-EN-CIEL

✉ 4 le clos d'Enneval  
27120 Ménilles

☎ 09 67 19 57 19

@ [ce.0271535x@ac-rouen.fr](mailto:ce.0271535x@ac-rouen.fr)

### Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°1 Du Lundi 7 novembre 2016 à 17h30

#### ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la rentrée
2. Les élections des délégués de parents d'élèves
3. Le règlement Intérieur et vie scolaire
4. La coopérative
5. Les TAP, la cantine et la garderie
6. Les événements et les projets
7. Les questions diverses

#### **Présents :**

**Municipalité:** M. Michel MARCHAND, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des affaires scolaires et du budget, Mme Véronique LE RAY, conseillère municipale, Mme Virginie MORVAN, adjointe au maire

**Equipe enseignante :** Madame Zahia HAMZA CHERIF, directrice, enseignante en CM1, Mme Barbara SAMUEL, enseignante en CP, Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE1, Mme Laura FAUCON enseignante en CP/CE2, Mme Christine LEVEAU enseignante en CE2/CM1

**Parents d'élèves :** Mme Vickie MINODIER maman d'Anakin en CM2, Mme Céline CARION maman de Dorian en CM2 et de Lylian en CE1, Mme Géraldine GAUDRE maman de Roxane en CE1, Mme Chrystelle FERRAND maman d'Elyne en CP, Mme Charlène CHOLET maman de Nolhan en CE2, Madame Stéphanie BALESTIBAUT maman de Maxime en CE1 et de Coline en CM2, M. Guillaume GAMAIN papa de Léonie en CP.

**Excusés :** Mme Hanta LEROUX, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale, M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles, Mme Elodie LETOURNEL enseignante en CM2, Mme Laurence BRICOUT, enseignante, décharge de Mme HAMZA CHERIF le mardi et de Mme Samuel le jeudi et 1 mercredi sur 4,

## INTRODUCTION :

---

Madame la directrice remercie toutes et tous d'être présents à ce premier Conseil d'École. Elle initie un tour de table afin que chacun se présente et fait circuler le document d'émergence.

Un secrétaire de séance est choisi: Monsieur Guillaume Gamain

### 1. Bilan de la rentrée :

---

La rentrée des classes s'est très bien déroulée.

L'effectif global de l'école est passé de 128 à 145 élèves. Cette augmentation a permis l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe et l'arrivée de deux nouvelles collègues :

Madame Laura FAUCON et Madame Christine LEVEAU.

Nous remercions la Mairie pour l'équipement de la 6<sup>ème</sup> classe de 30 tables, 30 chaises (et 1 fauteuil pour l'enseignante) et 2 étagères et pour l'achat et l'installation de 2 VPI, vidéoprojecteurs de nouvelle génération à ultra courte focale.

Nous accueillons 145 élèves :

- 37 élèves de CP ;
- 26 élèves de CE1 ;
- 30 élèves de CE2 ;
- 31 élèves de CM1 ;
- 21 élèves de CM2.

Ils sont répartis comme suit :

- 26 CP classe de Madame Barbara SAMUEL et de Madame Laurence BRICOURT ;
- 11 CP et 12 CE2 dans la classe de Madame Laura FAUCON, soit 23 élèves ;
- 26 CE1 dans la classe de Madame Dominique HIRSCHMULLER ;
- 18 CE2 et 7 CM1 dans la classe de Madame Christine LEVEAU, soit 25 élèves ;
- 24 CM1 dans la classe de Madame Zahia HAMZA CHERIF et de Madame Laurence BRICOURT ;
- 21 CM2 dans la classe de Madame Elodie LETOURNEL.

Pour l'an prochain, nous accueillerons 33 élèves de grande section.

Ce qui fera :

- .  $145 - 21$  élèves qui partent en 6<sup>ème</sup> = 124 élèves ;
- .  $124 + 33$  élèves qui arrivent = 157 élèves ;
- .  $157 : 6 = 26,16$  de moyenne par classe.

Nous ne serons pas loin de l'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe puisque le seuil est à 27.

## 2. Les élections des délégués de parents d'élèves

---

Procès-verbal des élections :

	Nombre	Pourcentage
Inscrits		
Votants		73,14% (contre 60,89% en 2015 et 50,25% en 2014)
Blancs ou nuls		
Exprimés		
Sièges pourvus	6 +1	

Nous nous réjouissons de la participation toujours croissante des familles à ces élections notamment par correspondance.

- 6 titulaires : Mme Vickie MINODIER maman d'Anakin en CM2, Mme Céline CARION maman de Dorian en CM2 et de Lylian en CE1, Mme Géraldine GAUDRE maman de Roxane en CE1, Mme Chrystelle FERRAND maman d'Elyne en CP, Mme Charlène CHOLET maman de Nolhan en CE2, M. Guillaume GAMAIN papa de Léonie en CP et  
- 1 suppléante : Madame Stéphanie BALESTIBAUT maman de Maxime en CE1 et de Coline en CM2.

Contact mail : [rpe-arcenciel@outlook.fr](mailto:rpe-arcenciel@outlook.fr). Ils ont également ouvert un site à consulter : [rpe-arcenciel.wix.com/site](http://rpe-arcenciel.wix.com/site). N'hésitez pas à les contacter.

Ils mettent également certaines informations dans le panneau d'affichage sur le mur de droite à l'entrée de l'école.

Les parents d'élèves ont mis en place le système du « kit écolier » et permis la mise en place d'une aide aux devoirs, nous les en remercions.

## 3. Le Règlement Intérieur de l'école et la vie scolaire

---

### 1. Règlement Intérieur :

Le conseil d'école reconduit l'actuel règlement intérieur. (En annexe)

### 2. Les contacts avec l'école :

L'utilisation des mails entre enseignants et parents étant quasiment généralisée, c'est la formule à privilégier pour tous les échanges. Lorsqu'un enfant a été absent, un petit mot dans son cahier de liaison est néanmoins souhaité à son retour. Il nous est difficile de répondre au téléphone lorsque nous sommes en classe ou lorsque nous gérons l'accueil ou la sortie des enfants. Son usage doit être réservé aux urgences.

*Horaires à privilégier pour le téléphone:*

Matin : tous les jours de 8h30 à 8h50

Après-midi : lundi et jeudi de 13h25 à 13h35 puis après 17h.

Mardi : toute la journée car la directrice est déchargée.

Comme annoncé lors des réunions de début d'année, les enseignants reçoivent sur rendez-vous.

En cas de souci ponctuel, le signaler à la directrice qui transmet.

La directrice reçoit le mardi toute la journée et tous les soirs de la semaine sur rendez-vous.

### 3. Les vêtements oubliés à l'école :

Nous sommes comme chaque année surpris par la quantité de vêtements oubliés et non réclamés. La plupart de ces vêtements n'étant pas marqués, nous avons beaucoup de mal à les restituer à leurs propriétaires. Les parents d'élèves ont organisé une permanence un soir avant les vacances de la Toussaint pour permettre aux parents de récupérer des vêtements. Il en reste une quantité impressionnante. L'an dernier, à la fin de chaque période, ces vêtements étaient déposés à la Croix Rouge. Désormais, ils seront vendus en brocante, le bénéfice reviendra à la coopérative. Les invendus partiront à la Croix Rouge.

### 4. Le bilan de la coopérative :

---

Date	Objet	Crédit	Débit	Solde
Mai 2016				<b>7 597,15</b>
Juin 2016	Subvention mairie de Ménilles	<b>1 945,00</b>		<b>9 542,15</b>
	Subvention mairie de Vaux	<b>200,00</b>		<b>9 742,15</b>
	Subvention mairie de Croisy	<b>90,00</b>		<b>9 832,15</b>
	Divers matériel expo		<b>134,01</b>	<b>9 698,14</b>
	Sorties fin d'année		<b>1 859,50</b>	<b>7 838,64</b>
Juillet 2016	dépenses kermesse		<b>2 123,80</b>	<b>5714,84</b>
	Rentrées Kermesse	<b>4 624,30</b>		<b>10 339,14</b>
Septembre 2016	Abonnement 1 jour une actu	<b>56</b>		<b>10 283,14</b>
	Abonnement Livreval	<b>52,50</b>		<b>10230,64</b>
	Jeux de cour		<b>205,18</b>	<b>10 025,46</b>
	Coopérative scolaire		<b>1 143,00</b>	<b>11 168,200</b>
Novembre 2016	Régies d'avance		<b>1 200,00</b>	<b>9 968,46</b>

Avec la coopérative, nous avons :

- Financé les sorties de fin d'année pour toutes les classes : Château d'Harcourt pour les CP et les CE2/CM1, Ecoval de Guichainville et Parc de Trangis pour les CE1 et les CE1/CE2, Mémorial de Caen pour les CM2.

- Acheté des jeux de cour : ballons, cordes à sauter, filet, raquettes et volants de badminton, une piste de pétanque en moquette et deux sets de boules, un filet de ping-pong adaptable à des tables d'écoliers, des cordes à sauter, des raquettes de ping-pong et des balles, des ballons, deux cibles avec des balles scratches...

Un projet d'aménagement de la cour avec des tracés de jeux a par ailleurs été élaboré en juin. Le projet a été validé sur le principe par le Conseil Municipal. Nous étudions les détails avec Monsieur Marchand.

- Acheté du matériel d'arts visuels : peinture, colle, papier.

- Pris un abonnement 1 jour une actu pour les classes de CM1 et de CM2

### 5. Les événements et projets :

---

#### a. Exercices liés à la sécurité :

- Un premier exercice d'évacuation en cas d'incendie a lieu ce matin lundi 7 novembre 2016. L'école a été évacuée en 2,52 minutes. Nous avons relevé un point à améliorer : le petit portillon côté accès pompier devra être ouvert chaque matin car il ne s'ouvre qu'avec le passe général.
- Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) simulation du risque « Intrusion de terroristes » s'est déroulé le jeudi 13 octobre 2016. Nous avons fait le choix du confinement à l'intérieur de nos classes. Puis nous avons organisé un débat sur les risques majeurs que les enfants connaissent déjà, et ce risque en particulier, et sur les conduites à tenir en cas de danger. Les enfants qui avaient été préparés à cet exercice ont parfaitement respecté le silence, la mise à plat ventre et l'attente de la fin de l'exercice. Chez les plus jeunes notamment, des inquiétudes ont été clairement exprimées. Nous avons fait remonter à notre hiérarchie quelques suggestions en vue d'améliorer la sécurité des enfants en cas de problème réel.
- Dans le cadre de la mise à jour du Document Unique, il convient de constituer un groupe de travail composé de parents, d'enseignants et de membres de la mairie. Ce groupe de travail sera chargé de visiter l'école et de renseigner une fiche d'observation avec les points à améliorer en matière de sécurité. Ce groupe, constitué de Mesdames Leray, Carion, Minodier, Hamza Chérif et de Monsieur Marchand, se réunira le mardi 22 novembre à 17h15.

#### b. Le cycle volley :

Pendant 8 semaines, les élèves du CP au CM2 bénéficient d'une initiation au volley. Elle se clôturera par un tournoi pour les élèves de CE2 au CM2 le lundi 28 novembre et par un tournoi inter-écoles en juin.

#### c. Après-midi jeux de société et anniversaires :

Nous avons organisé un après-midi jeux de société et anniversaires et accueilli les parents le vendredi 14 octobre 2016. Ce fut un moment très agréable que nous renouvelerons chaque vendredi précédant des vacances. Prochain rendez-vous : vendredi 16 décembre 2016.

#### d. Le photographe scolaire :

Cette année encore le choix s'est porté sur le même photographe pour les deux groupes scolaires. Il est venu à l'école le mercredi 19 octobre 2016 pour faire la photo de classe et les photos individuelles. Conformément à ce qui a été convenu avec nos collègues de maternelle, les photos des fratries ont été faites en maternelle.

#### e. Prévention :

Dans le cadre de la prévention, les classes de CM1 et de CM2 ont commencé ce matin leur travail avec la Brigade de Protection des Mineurs de Gaillon sur le thème de la Loi.

#### f. Action culturelle :

Dans le cadre de notre « Projet d'action culturelle et artistique pour 2016/2017 », nous avons commencé notre collaboration avec la plasticienne Sandrine Paumelle.

Elle débutera ses interventions avec les enfants le lundi 11 novembre 2016. (Projet en annexe)

*g. La commémoration du 11 novembre :*

Les élèves volontaires sont invités à participer à la cérémonie de commémoration de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918. Le rendez-vous avec la directrice est fixé à 10 heures sur la place du village.

*h. L'opération sapin de Noël :*

Les sapins seront à retirer à l'école le vendredi 9 décembre 2016 entre 16h30 et 18h30.

*i. Spectacle de fin d'année :*

Le vendredi 16 décembre 2016, un spectacle de fin d'année sera offert à tous les élèves de l'école. Ce sera une belle surprise...

*j. Vente de torchons :*

Une vente de torchons décorés par les élèves sera proposée aux familles avant les fêtes de Noël. En accord avec les parents délégués, nous avons pensé que cela ferait un sympathique cadeau de Noël à offrir et à s'offrir.

*k. La chorale de Noël :*

Comme chaque année, les enfants chanteront sur la Place de Ménilles lors de la fête de Noël, le vendredi 16 décembre 2016 à 18 heures.

*l. Exposition et spectacle TAP :*

Une exposition des objets réalisés pendant les TAP « perles à repasser » et « arts décoratifs » sera organisée à l'école le jeudi 15 décembre 2016 à partir de 16h30. En fin d'année, une seconde exposition et un petit spectacle seront organisés par les élèves de l'élémentaire et de la maternelle.

*j. Loto :*

Le loto aura lieu le 17 mars 2017 à la salle du Moulin. Merci de commencer à chercher des lots.

## **6. Les TAP, la cantine, la garderie :**

---

### a. TAP :

Les TAP se déroulent dans d'excellentes conditions. Cette année, les enfants participeront aux 10 activités suivantes :

- Théâtre avec Madame Josiane NOËL ;
- Perles à repasser avec Madame Lysiane CAPET ;
- Jeux de société avec Madame Virginie LAITHIER ;
- Arcs décoratifs avec Madame Chrystelle PLICHARD ;
- Eveil musical avec Madame Sandrine BOUQUIN
- Judo avec Monsieur Grégory BEAUPIED
- Basket avec Monsieur Chevalier et Nicolas
- Football avec Monsieur Isma SOW
- Gym-catch avec Monsieur Noël CREPIN
- Capoeira avec Monsieur Waguinho WAGNER-FOSSA et Frédéric.

### b. La cantine :

Depuis la rentrée, beaucoup d'enfants déjeunent à l'école : entre 116/124 contre 90/95 l'an passé. Deux services sont organisés.

Afin d'améliorer l'ambiance de ce moment qui se voudrait agréable mais qui ne l'est pas toujours, un nouveau règlement a été élaboré et des aménagements prévus. Il est conseillé de prévenir la mairie de toute modification de fréquentation le plus tôt possible. Les parents sont invités à pratiquer le paiement en ligne.

### c. La garderie :

Cette année, l'effectif des enfants fréquentant la garderie du matin a considérablement augmenté : 35. La salle étant petite, un premier groupe va dans le préau de l'élémentaire dès que l'effectif atteint 20. Une personne supplémentaire a été nommée pour la prise en charge de ce groupe. Cette même personne vient en renfort du personnel de cantine lors du « coup de feu » et rejoint Laurence à la garderie, fréquentée par 38 enfants, à 17 heures après le goûter en maternelle.

## **7. Questions diverses :**

---

*- Que faire des 4000 boules en plastique offertes à l'école en juin ?*

Les parents d'élèves se chargent de leur nettoyage et de leur vente au profit de la coopérative.

*-Comment répondre à la facture exorbitante d'Aventu'Eure pour sa prestation dans le cadre des Olympiades de juin, alors qu'aucun devis n'a été proposé?*

Le Conseil d'école valide une proposition de paiement à hauteur de 150€ par intervenant soit 450€ au total. Une demande de facture pour ce montant sera envoyée en recommandé avec accusé de réception à cette association.

## **CONCLUSION :**

---

Avant la levée la séance, le second Conseil d'Ecole est fixé au mardi 14 mars à 17h30.

Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF, la directrice, et Monsieur GAMAIN, secrétaire de séance. Il sera consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles : [www.menilles.fr](http://www.menilles.fr) rubrique « écoles » et envoyé aux adresses mails des familles.

La séance est levée à : 19h30

**Annexe 1:**

**REGLEMENT INTERIEUR  
de l'ECOLE ELEMENTAIRE « Arc en ciel »**



## 4 Le Clos d'Enneval 27120 MENILLES

### **ADMISSION – INSCRIPTION – RADIATION**

a. Admission: Les enfants ayant 6 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours sont admis au CP. Les cas de maintien ou de passage anticipé seront soumis à l'avis du Conseil des Maîtres. En cas de désaccord avec les parents, la décision est prise par le DA-SEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Les enfants des familles itinérantes seront admis dans les mêmes conditions.

b. Inscription: L'inscription se fait à la mairie et l'admission auprès de la Directrice de l'école avec le certificat de radiation de l'école d'origine, la photocopie des vaccins obligatoires, celle du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

c. Radiation: En cas d'arrivée dans l'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté. En cas de départ de l'école, la demande d'un certificat de radiation devra être signée par les deux parents. Il sera fourni le jour où l'enfant quitte définitivement l'école.

### **FREQUENTATION – HORAIRES**

a. Fréquentation: La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée et justifiée rapidement par les familles par mail ou par téléphone. A la fin de chaque mois, la directrice doit signaler au Directeur Académique, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins 4 demi-journées dans le mois. La circulaire n° 2011-0018 du 31-1-2011 relative à la lutte contre l'absentéisme scolaire, priorité absolue de la communauté éducative, donne toutes précisions utiles à ce sujet.

#### b. Horaire des cours :

lundi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h45 à 16h30

mardi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h45 à 15h30

mercredi matin : de 8h45 à 11h45.

L'accueil des élèves se fait 10 mn avant le début de la classe du matin et de l'après-midi. Tout incident survenu en dehors des heures de cours n'est plus sous la responsabilité de l'Education Nationale

#### c. Horaires garderies scolaires:

lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 9h puis de 16h30 à 18h30.

Mercredi : de 7h30 à 8h45 puis de 11h45 à 12h.

Inscription en mairie. (toute demi-heure commencée est due).

#### d. Horaires des TAP:

mardi et vendredi de 15h30 à 16h30.

### **CONTACTS AVEC L'ECOLE**

a. Courriels: école: [0271535x@ac-rouen.fr](mailto:0271535x@ac-rouen.fr)

L'utilisation des e-mails entre enseignants et parents étant quasiment généralisée, c'est la formule à privilégier pour tous les échanges. Toute absence d'un enfant doit être signalée par mail par les familles. A son retour, un petit mot dans le cahier de liaison (dans les classes qui en utilisent un) ou un mail est souhaité.

b. Appels téléphoniques: école: **09 67 19 57 19** L'usage du téléphone doit être réservé aux urgences.

Horaires à privilégier:

Matin : tous les jours de 8h30 à 8h50

Après-midi : lundi et jeudi de 13h15 à 13h35 puis de 16h40 à 17h

Le mardi : La Directrice déchargée de sa classe peut répondre pendant les horaires des cours sauf en cas de rendez-vous ou de réunion.

c. Rencontres : Les enseignants reçoivent sur rendez-vous après confirmation mutuelle de la date et de l'heure du rendez-vous.

d. Réunions: Une réunion d'information des familles est organisée par chaque maître à une date aussi proche que possible de la rentrée des classes. La Directrice peut les réunir chaque fois que la vie de la communauté scolaire l'exige.

## **SANTE - HYGIENE**

a. La santé: Les enfants doivent se présenter en parfait état de propreté et exempts de possibilité de contagion. Pour toute difficulté persistante, le médecin de l'Education Nationale sera sollicité.

- Les enfants atteints d'une maladie chronique pourront se voir administrer des médicaments pendant le temps scolaire dans le cadre d'un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** signé par les parents, les enseignants, la directrice, le médecin scolaire et les autres personnes concernées.
- Aucun traitement lié à une affection saisonnière ne sera administré à l'école.
- En plus de l'armoire à pharmacie de l'école, chaque classe possède une trousse de premiers secours à emporter dans tout déplacement à l'extérieur de l'école.
- Le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif. En effet, ceux-ci, de par leur vocation même, se doivent d'être des lieux d'exemplarité, de prévention et d'éducation à la santé.
- La présence d'animaux doit être compatible avec les exigences de l'hygiène et de la sécurité.

b. Hygiène: A l'école, le nettoyage des locaux est quotidien et l'aération suffisante pour les maintenir en état de salubrité.

La pratique, constamment encouragée, de l'ordre et de l'hygiène permet aux enfants de contribuer au maintien de l'état de propreté des locaux et au respect des personnels de nettoyage.

## **SURVEILLANCE – TEMPS RECREATIFS – SORTIE DES ELEVES**

a. Le service de surveillance est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres. La surveillance des élèves doit être continue. Elle s'exerce pendant la période d'accueil de 10 minutes avant l'entrée en classe, dans les classes, pendant les récréations, durant le mouvement de sortie à la fin des classes et au cours des déplacements hors de l'école, dans le cadre d'une activité scolaire.

b. Pendant les temps récréatifs, la cour dispose de plusieurs espaces dédiés : Basket, pingpong, foot, et divers.

L'école fournit des ballons, des cerceaux, des cordes, des raquettes et des balles de ping-pong, des palets. Il n'est pas nécessaire d'en apporter, l'école en étant suffisamment pourvue. Les jeux de balles ou de ballons sont interdits par temps humide.

L'utilisation de petits jouets est permise mais sera interdite dès lors qu'elle mettra en péril la sécurité des enfants ou qu'elle donnera lieu à des incivilités.

Pour rappel, sont autorisés : les cordes à sauter, les cartes de 7 familles, les élastiques, palets pour marelle, les petites figurines, les petites voitures. Ces jouets doivent être de taille et en nombre raisonnables. Ils ne sont utilisés que pendant les récréations de milieu de matinée ou d'après-midi et la récréation de cantine. Ils ne doivent être sortis ni en classe, ni pendant les TAP, ni pendant le repas sous peine de confiscation.

Sont interdits : les billes, calots et boullards, ballons en cuir, cartes de type Pokémon ou Yu-Gi-Oh, téléphones portables (même éteints).

L'école ne saurait être responsable de la perte ou de la détérioration de jouets, d'objets de valeur ou de bijoux.

c. A l'issue des classes du matin et du soir :

- Soit les enfants rentrent chez eux sous la seule responsabilité des familles, l'école n'est pas responsable au-delà de 16h30.

- Soit ils sont pris en charge, à la demande de la famille, par un service de transport, de garderie ou de cantine. La famille doit informer par écrit de toute modification occasionnelle.

- Lorsqu'un enfant n'est pas récupéré après les cours, il est systématiquement mis en garderie. La prestation est facturée par la mairie.

## **USAGE DES LOCAUX – SECURITE**

a. Usage des locaux: L'utilisation des locaux, en dehors des heures et périodes scolaires, par des personnes étrangères à l'école est soumise à l'autorisation du Maire et du Conseil d'Ecole. Les associations de parents d'élèves habilitées, dans le cadre de leurs activités de délégation, sont dispensées de cette procédure.

b. Sécurité: L'ensemble des locaux est confié à la directrice, responsable de la sécurité des personnes et des biens.

Le Conseil d'Ecole peut demander la visite de la commission de sécurité.

Des PPMS et des exercices de sécurité incendie ont lieu suivant la réglementation en vigueur.

## **VIE SCOLAIRE**

a. Les principes de laïcité s'imposent à tous les élèves et à toutes les personnes participant à l'action éducative. De ce fait, le port de signes ou de tenues ostentatoires indiquant une appartenance religieuse, quelle qu'elle soit, est interdit.

b. La tenue vestimentaire est propre, correcte et adaptée aux activités pratiquées à l'école. Une certaine vigilance est souhaitée de la part des parents dans son choix et dans celui des accessoires de mode.

Sont interdits: tongs, claquettes et chaussures à talons hauts à l'origine de chutes voire d'entorses ; vêtements un peu trop dénudés et maquillage inadaptés à l'école élémentaire ; boucles d'oreilles de type créole ou pendantes pouvant donner lieu à des accidents.

c. Il est vivement conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant. A la fin de chaque période, les vêtements oubliés non marqués seront vendus par les représentants de parents d'élèves lors d'une foire à tout. Les invendus seront déposés à la Croix Rouge.

d. Les supports utilisés en classe (cahiers, classeurs, évaluations...) sont réservés à l'usage exclusif des enfants et des enseignants. Les parents ne doivent ni les annoter, ni les corriger.

e. Afin d'assurer la protection des mineurs face à internet, une charte signée par les enseignants, les enfants et les parents sera mise en place.

f. Le respect d'autrui et des biens de la communauté doivent être garantis à l'école. Les agressions verbales ou physiques et les dégradations du matériel sont interdites. Toute transgression de cette règle sera sanctionnée.

Tout objet dangereux est prohibé. Tout jeu mettant en péril la sécurité ou l'intégrité physique et morale des enfants est interdit.

g. L'assurance scolaire : Il est vivement conseillé aux familles de souscrire une assurance comprenant la responsabilité civile et l'individuelle accident garantissant les dommages que l'enfant cause à autrui, se cause à lui-même ou dont il peut être victime (bris de lunettes, de dents, d'appareils d'orthodontie ...) et pour les vols.

## **PARTICIPATION DE PERSONNES ETRANGERES A L'ENSEIGNEMENT**

Chaque maître demeure constamment responsable des élèves qui lui sont confiés. En cas de nécessité et pour l'encadrement des élèves au cours d'activités se déroulant pendant le temps scolaire, la Directrice peut accepter ou solliciter la participation à l'action éducative d'un intervenant extérieur ainsi que de parents volontaires agissant à titre bénévole.

L'entrée de personnes ou groupes pouvant apporter une contribution à l'enseignement est soumise à l'autorisation du Directeur Académique. Cette autorisation ne peut excéder la durée d'une année scolaire.

Les AESH (**Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap**) participent à la vie éducative sous l'autorité de la Directrice et du maître de la classe concernée.

**Annexe 2: Le projet d'action culturelle et artistique pour 2016/2017 :**

Nous avons construit un projet d'accueil d'artiste en résidence scolaire. Nous sommes heureux d'annoncer que notre projet a été retenu. Nous accueillerons la plasticienne Sandrine Paumelle pendant 3 semaines réparties sur l'année, avec 10 heures d'intervention dans chaque classe.

La participation financière de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Haute Normandie s'élève à 5 000€, celle de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) de l'Eure à 1 200€. Nous ferons appel à la mairie et aux dons des familles pour boucler le financement total qui comprend la rémunération de l'artiste, ses frais de déplacement et d'hébergement, l'achat du matériel et l'organisation de l'installation de fin d'année. Le coût total s'élève à 7 400€.

Sandrine Paumelle, formée à l'Institut National des Métiers d'Art, pratique différentes disciplines: gravure, dorure, dessin, céramique, reliure d'art. Elle est aussi passionnée de littérature. Elle réalise des photos, qu'elle tire sur papier argentique, elle entreprend différentes opérations pour les transformer, et utilise progressivement des pigments. Sandrine Paumelle procède à un long travail de préparation des supports, recherchant ainsi une altération qu'elle va utiliser et sublimer par des patines et enfin l'application de la couleur.

L'objectif est de faire entrer les enfants dans l'univers de l'artiste. Le volet numérique de ce projet se fera grâce à la communication entre l'artiste dans son atelier et les enfants à l'école, via Skype et par la création d'un blog pour qu'enfants et parents suivent le travail.

Une exposition, sous la forme d'une installation contemporaine à la salle du Moulin, clôturera ce travail de l'année. Les enfants seront les médiateurs et les guides des visiteurs. Des œuvres personnelles de l'artiste y seront également exposées.

Toutes les activités et prolongements proposés aux enfants seront bien entendu en lien avec le programme scolaire.